



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire



Bulletin d'information

février 2023

Parlons peu mais parlons vert : et vous ?

Qu'est-ce que l'empreinte carbone ?

L'empreinte carbone mesure la quantité d'émission de gaz à effet de serre d'une activité, d'une personne ou d'un pays. Ces gaz sont convertis en « équivalent dioxyde de carbone ».

L'unité "équivalent CO₂", notée CO₂e ou "CO₂éq" permet de convertir les différents gaz à effet de serre en une unité commune, en tenant compte de leurs effets variables sur le climat. Par exemple, sur une durée de cent ans, une tonne de méthane (CH₄) réchauffera autant le climat que 30 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂).

Toute activité impliquant une consommation émet une quantité plus ou moins importante de carbone, selon les choix de consommation : mode de transport, alimentation, habitudes d'achats, logement.

La mesure de l'empreinte carbone permet ainsi de comparer différents modes de vie ou différentes sociétés par leur impact écologique. Elle donne ainsi des pistes d'améliorations pour les consommateurs soucieux de limiter l'impact de leurs modes de vie sur l'environnement.



Savez-vous la quantité d'émission de CO₂ dont vous êtes à l'origine ?

Pour réduire son empreinte carbone, il faut déjà la connaître. Au niveau personnel, l'engagement écologique commence avec une prise de conscience.

Identifier vos sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre vous ouvre la voie à une réflexion constructive et efficace sur les solutions à mettre en place. Neutre et informatif, le simulateur de l'Ademe vous aide à changer vos habitudes. Soyez curieux, allez sur : <https://datagir.ademe.fr/>

Autrement Solidaires National : Sandra Dellarocca (MED, membre CSEC) 06 78 29 11 14, Pascale Dorche (GPSE, membre CSEC) 06 45 03 44 05, Thierry Cornu (Siège Opé.) 06 64 98 45 24, Isabelle Marro (MED) 06 47 41 91 06, Gilles Bacquet (NO) 06 78 47 48 04, Laurence Bonnat (Siège Opé.) 06 98 43 23 42, Frédéric Bureau (NO) 06 85 03 98 31, Franck Lecomte (NO) 06 80 50 77 55, Sophie Godalisse (MED) 06 62 37 98 73, Sylvie Perron (OUEST) 07 67 17 36 41, Isabelle Joncour-Danel (GPNO) 06 15 46 92 70, Soraya Baali (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64, Laurent Fauconnier (GSO) 06.81.16.94.72, Isabelle Depecker (EST) 06.07.43.60.70, Kenny DEMARQUE (RAA) contact@autrement-solidaires.fr



Le ministère de la transition écologique a publié ses estimations sur l'empreinte carbone de la France en 2021. Les émissions de carbone sont évaluées à 8,9 tonnes équivalent CO2 par personne, elles étaient de 9,9 tonnes CO2 en 2019

Où en êtes-vous avec votre empreinte carbone ?

Prenez 10 petites minutes de votre temps et allez faire le test :

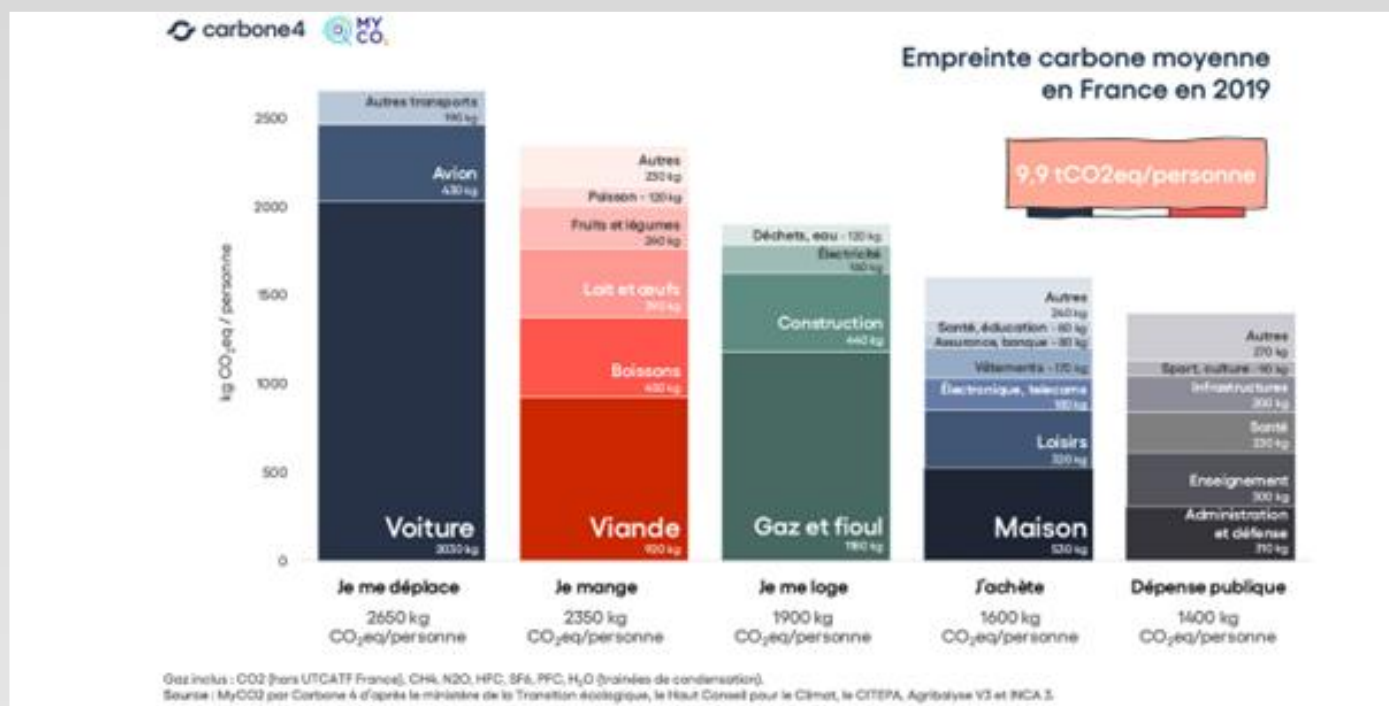
<https://demarchesadministratives.fr/demarches/comment-calculer-son-empreinte-carbone>

En conclusion, toute activité humaine a un impact sur l'environnement et l'écologie en créant des gaz à effet de serre. Il ne s'agit pas de cesser de créer ou de produire mais de le faire en prenant en considération les impacts environnementaux. En prenant conscience que les gaz à effet de serre produits par notre activité réchauffent l'atmosphère et provoquent des changements néfastes, nous pouvons agir pour la protection de l'environnement avec des actions concrètes et parfois très simples.

Le saviez-vous ?

Le tri des déchets et le compostage seront obligatoires dès le 1^{er} janvier 2024.

<https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/gaspillage-alimentaire-a-partir-du-1er-janvier-2024-le-bac-a-compost-devient-obligatoire-en-france-2247109.html>



Parce que la solidarité n'est plus une option



autrement-solidaires.fr



Contactez-nous



AS'dhérez !